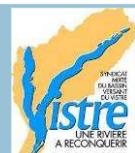


SAGE VISTRE NAPPES VISTRENQUE ET COSTIÈRES



LE SAGE : UNE DÉMARCHÉ ORIGINALE

SAGE VISTRE NAPPES VISTRENQUE ET COSTIÈRES

184, Rue des Capitaines
30600 VAUVERT

Tél./Fax : 04 66 88 52 74
sage.vistre.vistrenque@neuf.fr

STRUCTURES PORTEUSES

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre :

4 Syndicats Intercommunaux
d'Assainissement des terres
Agricoles + 1 SIVOM + 4
communes adhérentes à titre
individuel

Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque & Costières :

34 communes dont 2 EPCI
+ Chambre d'Agriculture du
Gard

RENSEIGNEMENTS

www.syndicat-vistre.fr

www.vistrenque.fr

www.gesteau.eaufrance.fr

VOIR AUSSI LES FICHES

« SAGE Vistre, nappes
Vistrenque et Costières »

« La Commission Locale de
l'Eau - CLE »

« SAGE et cadre
réglementaire »

« Les documents du SAGE »

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est issu de la loi sur l'eau de 1992. Il vise à améliorer la gestion de la ressource en eau sur une unité hydrographique cohérente délimitée par un périmètre fixé par arrêté préfectoral.

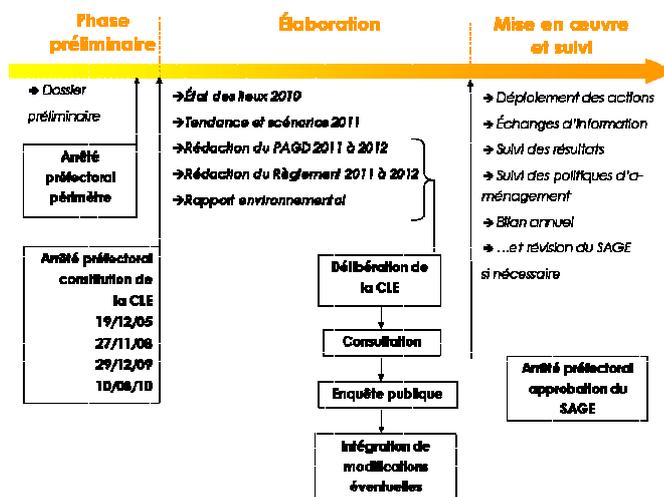
Il s'agit d'un **processus de concertation** qui garantit la cohérence des politiques de l'eau et la concertation permanente des acteurs locaux à travers la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette Commission permet de dénouer les oppositions et de créer un cadre d'action commun à l'ensemble des acteurs du territoire (Administration et établissements publics, collectivités territoriales et usagers).

Véritable **outil de planification**, le SAGE vise à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

Enfin c'est un **document d'orientation et de référence** qui se base sur l'état des lieux de chaque type de milieu et de chaque usage pour définir des préconisations et des orientations de gestion adaptées au contexte local.

Le SAGE est un **projet de territoire**
qui se décline en 4 grandes phases :

- Émergence
- Instruction
- Élaboration
- Mise en œuvre et suivi



OBJECTIFS DU SAGE

- Faire face aux éventuels conflits d'usages
- Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Protéger et gérer durablement la ressource, réfléchir à l'évolution et à l'aménagement du territoire en fonction des risques naturels encourus et de la disponibilité des ressources en eau

Les projets qui répondront à ces enjeux peuvent se révéler peu compatibles s'ils sont menés sans cohérence entre eux. Il est nécessaire de rechercher des réponses globales à l'échelle du bassin versant.

LE PÉRIMÈTRE DU SAGE VISTRE, NAPPES VISTRENQUE ET COSTIÈRES

CHIFFRES CLÉS

48 communes 785 km²

Bassin versant du Vistre
580 km²

Vistre = 46 km

Rhône = 19 km

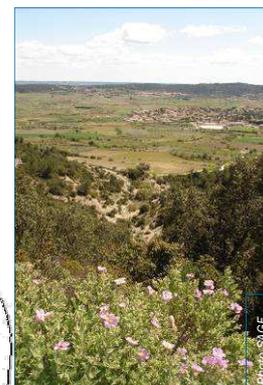
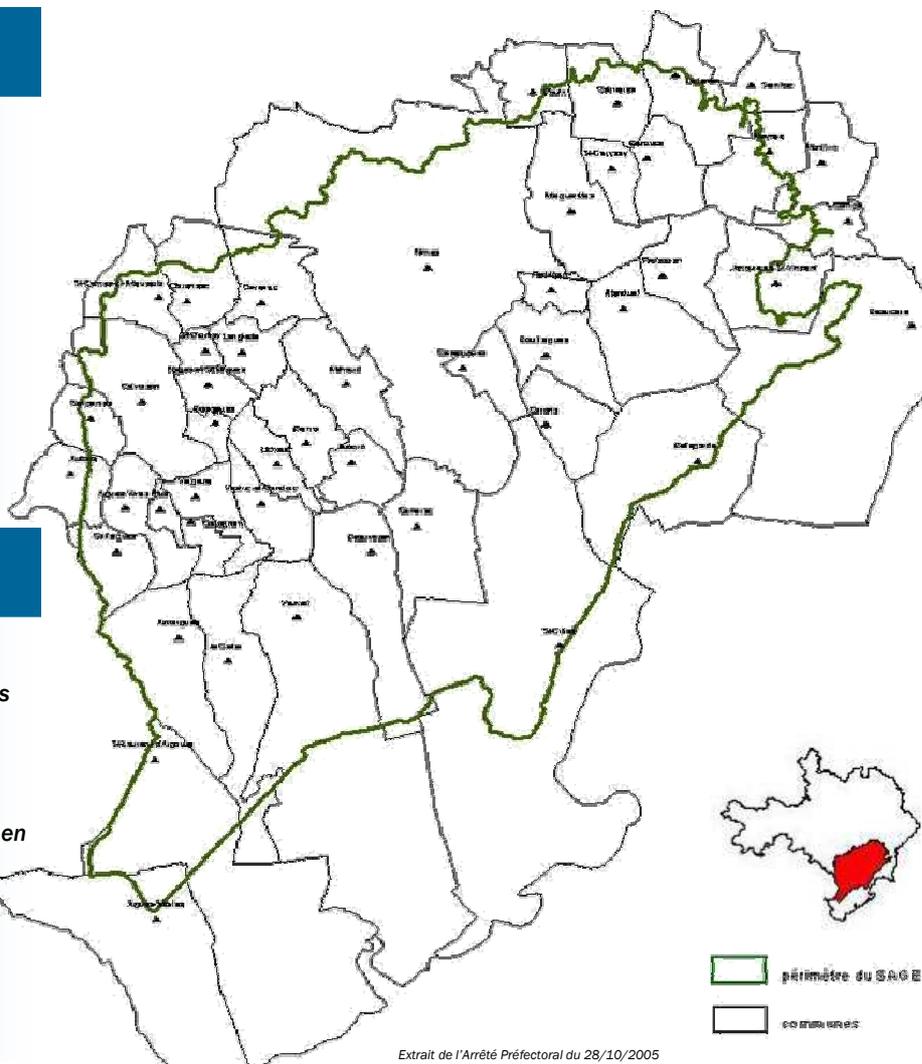
Nappe de la Vistrenque :
325 km²

Nappe de Saint-Gilles :
147 km²

Nappe de Bellegarde :
72 km²

ENJEUX DU SAGE

- Qualité, gestion quantitative et usages
- Risques naturels et technologiques
- Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques
- Évolution, aménagement du territoire



Plaine de la Vaunage,
sous-bassin versant du Rhône



Le Vistre, dans la plaine de la Vistrenque



Le Vistre en aval du bassin versant

DATES CLÉS

- **Août - Octobre 2004** : Consultation préalable à l'arrêté préfectoral définissant le périmètre du SAGE "Nappe de la Vistrenque"
- **Janvier 2005** : Projet de périmètre du SAGE étendu intégrant le bassin versant du Vistre et les nappes des Costières
- **1er Juillet 2005** : Approbation du projet de SAGE "Vistre - nappes Vistrenque et Costières" par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée & Corse
- **28 Octobre 2005** : Arrêté préfectoral approuvant le périmètre du SAGE "Vistre - nappes Vistrenque et Costières"
- **5 Décembre 2006** : Arrêté préfectoral de constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- **27 Novembre 2008** : Arrêté Préfectoral de reconstitution de la CLE
- **10 août 2010** : Arrêté préfectoral de modification de la CLE
- **21 octobre 2010** : Validation de l'état des lieux par la CLE

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU SAGE

